



**KPMG Audit**  
51 rue de Saint-Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

*Implid Audit*

79 cours Vitton  
69006 Lyon



# *Advicenne S.A.*

*Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes annuels*

Exercice clos le 31 décembre 2020  
Advicenne S.A.  
22 rue de la Paix - 75002 Paris  
*Ce rapport contient 35 pages*  
Référence : L212-62



**KPMG Audit**  
51 rue de Saint-Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

*Implid Audit*

79 cours Vitton  
69006 Lyon



## **Advicenne S.A.**

Siège social : 22 rue de la Paix - 75002 Paris  
Capital social : € 1.723.828,80

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société Advicenne S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Advicenne S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

### **Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans le paragraphe « continuité de l'exploitation » de la note « 3 – règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

#### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Advicenne S.A. par l'assemblée générale du 24 mai 2019 pour le cabinet KPMG S.A. et pour le cabinet Implid.

Au 31 décembre 2020, les cabinets KPMG S.A. et Implid étaient dans la 2<sup>ème</sup> année de leur mission sans interruption, dont respectivement chacun 2 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Par ailleurs, le cabinet KPMG Audit Sud-Est, membre du réseau KPMG, était précédemment commissaire aux comptes de l'entité, de 2006 à 2018.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

***Rapport au comité d'audit***

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

**Advicenne S.A.**  
*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels*  
3 mai 2021

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Lyon, le 3 mai 2021

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Lyon, le 3 mai 2021

Implid Audit

Stéphane Devin  
*Associé*

Alain Descoins  
*Associé*

# COMPTES ANNUELS





# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	65 706	27 865	37 841	4 080
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	777 058	577 816	199 242	226 229
	Autres immobilisations corporelles	298 426	148 094	150 331	167 038
	Immobilisations en cours	34 082		34 082	
	Avances et acomptes	1 330 000		1 330 000	570 000
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	1		1		
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	528 288		528 288	509 938	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>3 033 561</b>	<b>753 775</b>	<b>2 279 786</b>	<b>1 477 286</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	246 379	10 338	236 041	131 634
	Marchandises	503 690	4 337	499 352	364 460
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	834 723	16 660	818 063	553 230
	Autres créances	2 728 129		2 728 129	1 262 831
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				2 225 000	
<b>DISPONIBILITES</b>	16 225 647		16 225 647	14 403 844	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	209 654		209 654	2 501 577
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>20 748 222</b>	<b>31 335</b>	<b>20 716 887</b>	<b>21 442 576</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>23 781 783</b>	<b>785 110</b>	<b>22 996 673</b>	<b>22 919 862</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

528 288

390 516

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	1 723 829	1 682 729
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	15 840 762	52 992 087
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	21 600	21 600
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		(24 057 436)
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(14 027 635)</b>	<b>(13 714 499)</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>3 558 556</b>	<b>16 924 481</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	1 365 093	712 047
	Provisions pour charges	118 457	211 970
	<b>Total des provisions</b>	<b>1 483 550</b>	<b>924 017</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 230 960	172 452
	Emprunts et dettes financières divers	276 250	276 250
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 530 013	3 907 296
	Dettes fiscales et sociales	915 267	709 536
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 077	5 830	
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>17 954 567</b>	<b>5 071 364</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>22 996 673</b>	<b>22 919 862</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(14 027 635,32)	(13 714 498,58)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	10 178 317	5 027 802
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

# Compte de Résultat

		31/12/2020		31/12/2019	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 921 134	69,89	1 534 889	76,78
	Production vendue (Biens)	824 859	30,01	461 860	23,10
	Production vendue (Services et Travaux)	2 927	0,11	2 417	0,12
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>2 748 921</b>	<b>100,00</b>	<b>1 999 165</b>	<b>100,00</b>
	Production stockée	135 921	4,94	51 405	2,57
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			61 292	3,07
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	1 699 136	61,81	76 307	3,82
Autres produits	188 115	6,84	23 180	1,16	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>4 772 092</b>	<b>173,60</b>	<b>2 211 348</b>	<b>110,61</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	804 426	29,26	602 074	30,12
	Variation de stock	(126 860)	-4,61	(75 939)	-3,80
	Achats de matières et autres approvisionnements	326 657	11,88		
	Variation de stock	15 173	0,55	79 531	3,98
	Autres achats et charges externes	13 549 472	492,90	12 294 961	615,00
	Impôts, taxes et versements assimilés	158 962	5,78	84 488	4,23
	Salaires et traitements	3 090 938	112,44	2 287 271	114,41
	Charges sociales du personnel	1 039 803	37,83	926 959	46,37
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	802 330	29,19	540 962	27,06
Autres charges	95 595	3,48	98 002	4,90	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>19 756 496</b>	<b>718,70</b>	<b>16 838 309</b>	<b>842,27</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(14 984 404)</b>	<b>-545,10</b>	<b>(14 626 961)</b>	<b>-731,65</b>
PRODUITS FINANCIERS	Opéra. comm.				
	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	12 182	0,44	52 362	2,62
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges	20 579	0,75	55 628	2,78
	Différences positives de change	48 117	1,75	76 599	3,83
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	35 062	1,28			
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>115 940</b>	<b>4,22</b>	<b>184 589</b>	<b>9,23</b>
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	8 312	0,30	20 579	1,03
	Intérêts et charges assimilées (4)	324 453	11,80	6 183	0,31
	Différences négatives de change	146 917	5,34	51 064	2,55
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	37 266	1,36	49 594	2,48
	<b>Total des charges financières</b>	<b>516 948</b>	<b>18,81</b>	<b>127 419</b>	<b>6,37</b>
	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(401 008)</b>	<b>-14,59</b>	<b>57 170</b>	<b>2,86</b>
	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(15 385 412)</b>	<b>-559,69</b>	<b>(14 569 791)</b>	<b>-728,79</b>
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>111</b>		<b>9 349</b>	<b>0,47</b>
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>2 704</b>	<b>0,10</b>	<b>4 736</b>	<b>0,24</b>
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(2 594)</b>	<b>-0,09</b>	<b>4 613</b>	<b>0,23</b>
	PARTICIPATION DES SALARIES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(1 360 370)	-49,49	(850 679)	-42,55
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 888 143</b>	<b>177,82</b>	<b>2 405 287</b>	<b>120,31</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>18 915 778</b>	<b>688,12</b>	<b>16 119 785</b>	<b>806,33</b>
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(14 027 635)</b>	<b>-510,30</b>	<b>(13 714 499)</b>	<b>-686,01</b>

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Désignation de la société : SA ADVICENNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 22 996 673 euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de -14 027 635 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Advicenne (« La Société ») est domiciliée en France. Le siège social de la Société est 22 rue de la Paix – 75002 PARIS.

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers individuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## 1- Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du règlement ANC 2014-03 et ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'ANC.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## 2- Description de l'activité de l'entreprise

Advicenne est une société pharmaceutique de spécialité focalisée sur le développement et la commercialisation de traitements innovants pour des maladies orphelines.

Pour construire son portefeuille de produits, Advicenne est partie du constat que dans certaines pathologies rares les enfants ne peuvent pas bénéficier de traitements adaptés et optimaux. Advicenne entend apporter une réponse thérapeutique à des besoins médicaux non couverts, souvent graves, notamment concernant certaines maladies rénales et neurologiques.

Advicenne a pour stratégie de concevoir des produits innovants et mettre en œuvre les stratégies cliniques, pharmaceutiques et réglementaires pour satisfaire des marchés orphelins à forte demande, pour lesquels il n'existe pas de traitement approuvé en Europe ou aux Etats-Unis.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Un premier produit, développé par Advicenne, ADV6209 - Ozalin, a obtenu en 2018 une AMM dans plusieurs pays Européen. Le produit a fait l'objet d'un contrat de cession d'actif avec Primex Pharmaceuticals AG prévoyant 40 millions d'euros de revenus minimum sur une période de 7 ans, si l'ensemble des conditions sont atteintes.

Son produit phare, ADV7103, fait actuellement l'objet d'essais cliniques avancés dans deux maladies chroniques rares du rein, l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd) et la Cystinurie.

Fin 2019, ADV7103 a obtenu la désignation de médicament orphelin par la commission européenne dans le traitement de la Cystinurie une maladie rénale rare induisant des calculs importants et récurrents dans les reins, après avoir obtenu en 2017 la même protection pour sa première indication l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd), une autre maladie rénale rare qui survient lorsque les reins sont incapables d'éliminer efficacement l'accumulation des acides circulants dans le sang. Actuellement en essais cliniques de phase III pour cette indication aux Etats-Unis et au Canada, ADV7103 rentre dans le cadre d'une procédure centralisée européenne pour sa demande de mise sur le marché.

En parallèle de la préparation du lancement commercial européen d'ADV7103 dans l'ATRd, Advicenne mène des essais dans le traitement de la cystinurie, une maladie génétique caractérisée par une accumulation de cystine dans les reins et la vessie. Les essais cliniques européens de phase II/III d'ADV7103 dans cette deuxième indication ont été étendus à la Belgique.

Chez Advicenne, nous nous engageons à innover aussi dans les domaines de la formulation et de la galénique. Sans goût et faciles à administrer, nos produits sont commercialisés sous la forme de granules ou de comprimés de petite taille qui permettent un dosage flexible et personnalisé – parce que des traitements innovants pour les maladies rares devraient être accessibles aux patients de tous âges.

En Europe, la Société a décidé de distribuer ses produits via des accords de distribution avec des partenaires. Les réseaux de visiteurs médicaux nécessaires pour la commercialisation de tels produits sont limités en taille, dans la mesure où la population de prescripteurs sera limitée aux spécialistes néphrologues et neurologues.

Advicenne commercialise également deux autres produits autorisés en France pour lesquels elle a soit acquis une licence exclusive d'exploitation, qu'elle n'utilise qu'en France, soit signé un accord de distribution couvrant plusieurs territoires dont la France.

Advicenne est cotée sur Euronext Paris depuis 2017 et sur Euronext Bruxelles depuis 2019 en cotation croisée.

## Faits marquants de l'exercice

### Eléments scientifiques

Le 10 mars 2020, Advicenne a été autorisée à mettre à disposition l'ADV7103 dans le cadre d'une

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) de cohorte, délivrée par l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé). Cette autorisation permet l'utilisation, à titre exceptionnel, de l'ADV7103, 8 mEq et 24 mEq, granulés enrobés en sachet pour le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd) en France. Sa prescription est réservée aux médecins spécialistes en néphrologie.

Le 10 décembre 2020, Advicenne a obtenu une opinion positive recommandant l'approbation d'ADV7103 (Sibnaya®) pour le traitement des acidoses tubulaires rénales distales (ATRd).

## Eléments juridiques

La société a créé au mois de mai 2020 une filiale aux États-Unis destinée à piloter son activité, clinique pour l'heure. Celle-ci a vocation à recruter des spécialistes américains pour déployer les activités de la société sur ce marché porteur.

La gouvernance a été remaniée et après la séparation en fin d'année 2019 des fonctions de directeur général et de président du Conseil d'Administration, le Dr André Ulmann a été nommé au poste de Directeur Général par intérim le 12 mars 2020, en remplacement du Dr Luc-André Granier. Mme Hege Hellstrom a été nommée administrateur indépendante lors de l'AGM du 26 mai 2020.

## Eléments financiers

Dans le cadre de son accord de financement de 20 M€ conclu avec la Banque Européenne d'Investissement, Advicenne a renforcé sa structure financière avec le tirage d'une première tranche de 7,5 M€; cette tranche prévoit un remboursement in fine (dans 5 ans).

La société a également obtenu 4,3 M€ de financement complémentaire dans le cadre de deux Prêts Garantis par l'Etat dont la maturité peut aller jusqu'à 6 ans.

Se reporter paragraphe « continuité d'exploitation » de la note « 3 – règles et méthodes comptables » pour plus d'information sur la situation financière du Groupe.

## Situation au regard de la crise sanitaire COVID19

Depuis fin janvier 2020, l'émergence et l'expansion du coronavirus couplées à la mise en place à compter du 17 mars 2020 par le président de la république française d'un confinement obligatoire ont affecté de manière significative toutes les activités économiques de notre pays. Notre société a immédiatement réagi en adoptant toutes les mesures de sauvegarde à sa disposition afin de limiter au maximum les conséquences de

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

cette crise sur ses capacités financières. Ces mesures sont reconsidérées très régulièrement au regard de l'évolution de l'état d'urgence sanitaire et de la capacité de l'entreprise à rouvrir son site dans le respect de la sécurité de ses salariés. A ce stade, il est difficile d'en mesurer les impacts sur l'activité à venir qui dépendent notamment de la durée de cette crise, non estimable à ce jour.

Néanmoins, cette crise sanitaire a entraîné le décalage des deux essais cliniques de Phase III en cours. Des mesures ont été prises afin de réduire voire rattraper ces décalages, mais une expansion forte et durable de l'épidémie de COVID-19 pourrait avoir un impact sur l'activité de la Société, en particulier sur le déroulement des études cliniques qu'elle mène. Nous considérons qu'au jour de l'arrêté des comptes, ces événements n'empêchent pas la société de poursuivre ses activités.

## Evénements postérieurs à la clôture

Le 15 février 2021, la société a annoncé l'arrivée de Peter Meeus en tant que directeur général, mettant un terme au mandat ad interim du Dr André Ulmann à ce poste.

Par ailleurs, le 19 mars 2021, la société a renoncé au statut ODD pour l'indication dRTA afin d'accélérer la mise sur le marché de son candidat médicament Sibnaya.

## 3 - Règles et méthodes comptables

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Frais de recherche et développement (R&D)

La société investit dans les activités de recherche et de développement notamment dans le domaine de la neurologie et de la néphrologie. Les dépenses consacrées à la recherche et au développement en 2020 s'élève à 8.0 M€versus 8.4 M€sur l'exercice 2019.

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan si et seulement si toutes les conditions définies ci-après sont remplies :

- Le produit ou processus est clairement défini et les coûts qui y sont liés sont mesurés de façon fiable et identifiés séparément,
- La faisabilité technique du produit est démontrée,
- Le produit ou processus a de sérieuses chances d'être commercialisé ou utilisé en interne,
- Les actifs seront générateurs d'avantages économiques futurs,
- Les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les dépenses de développement comprennent les coûts directs engagés sur les projets et principalement les salaires des chercheurs, ingénieurs et techniciens et le coût des matières premières et autres services consommés des biens utilisés pour les activités de développement.

Les travaux de recherche et développement réalisés en interne par la Société ne font l'objet d'aucune activation au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus n'étant pas cumulativement réunis. En effet, tant que l'AMM n'a pas été obtenu, la faisabilité technique de l'immobilisation n'est pas démontrée.

Les frais de recherche et de développement donnent droit à un crédit impôt recherche reconnu à l'issue de l'exercice pendant lequel les dépenses ont été comptabilisées.

Le CIR généré au titre des dépenses de l'année 2020 s'élève à 1 341 390 €

## Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 2 à 5 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les produits et marchandises périmés sont soit sorti des stocks soit déprécié.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions pour risque et charges sont constituées de la provision d'indemnités des départs à la retraite et de la provision pour les versements ou remises aux organismes de recouvrement de la sécurité sociale.

## Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Risques de liquidité

### Continuité d'exploitation

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, de refinancement de dépenses par emprunts, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et de remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche ainsi que par recours à l'endettement bancaire court et moyen terme.

L'échéancier des passifs financiers est ventilé dans le tableau créances et dettes.

La Société a procédé à la date d'arrêté des comptes, à une revue spécifique de son horizon de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir jusqu'en octobre 2021.

Cette appréciation repose sur le montant de trésorerie disponible à la date de l'arrêté des présents comptes, et ses engagements et prévisions d'engagements relatifs notamment à :

- l'enregistrement sur le marché européen d'ADV7103 dans l'ATRd,
- l'initialisation du développement commercial d'ADV7103 sur le marché européen,
- la conduite de l'étude clinique de phase III dans la cystinurie en Europe, et
- la conduite de l'étude clinique de phase III dans l'ATRd aux US.

Le principe de la continuité de l'exploitation a toutefois été retenu par le Conseil d'administration au regard des données et hypothèses ci-dessus et des mesures mis en œuvre par la Direction pour assurer le financement de la société au-delà du troisième trimestre 2021 notamment , par le biais :

- d'un appel au marché, ce qui entraînerait une dilution de la participation des actionnaires de la Société,
- de financements publics ou privés ou de financements par endettement, au titre desquels la Société pourrait être tenue de prendre des engagements restrictifs notamment financiers ou en matière d'exploitation,
- d'accords de commercialisation et de distribution, et autres alliances stratégiques et contrats de licence,
- ou d'une combinaison de ces approches.

Si ces mesures ne devaient pas se réaliser la Société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité.

### Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus par des banques et des institutions financières notées de A à A-1 (agence de notation Standard & Poor's).

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Risque de change

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change au regard du caractère peu significatif des transactions effectuées en devises.

En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. Si elle ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats pourraient en être altérés.

## Ventilation du chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises concernent deux produits commercialisés dans le cadre de licences d'exploitation dans le domaine de l'épilepsie : Likozam et Levidcen. Le Likozam est commercialisé sous un statut de post-ATU (post Autorisation Temporaire d'Utilisation). Fin 2018, Advicenne a enregistré ses premières ventes pour ADV7103, produit développé par la société, sous un statut d'ATU nominative en France et sous d'autres statuts spécifiques dans d'autres pays de l'espace Européen. Depuis 2019 et sur l'exercice 2020, les ventes d'ADV7103 sont en hausse significative.

Chiffre d'affaires marchandises (K€)	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Ventes de marchandises Union Européenne	2681	98%	1997	100%
Ventes de marchandises reste du monde	67	2%	-	
<b>Chiffre d'affaires marchandises</b>	<b>2748</b>	<b>100%</b>	<b>1997</b>	<b>100%</b>

## Autres produits d'exploitation

Les revenus des partenariats ont été générés par le contrat PRIMEX pour 81 K€ en 2020. Des gains de change ont également été constatés à hauteur de 107 K€ en 2020 contre 23 K€ en 2019.

## Retraite – avantage dus au personnel

Les cotisations au titre des régimes à cotisations définies comptabilisées au bilan s'élèvent à 118K€ en 2020, contre 211K€ en 2019.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principales données actuarielles suivantes :

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Age de départ	65 ans (C), 63 ans (NC)	65 ans (C), 63 ans (NC)
Taux d'actualisation	0.51%	0.60%
Taux de croissance de salaires	3% (C), 3% (NC)	3% (C), 3% (NC)
Taux de charges sociales	44% (C), 44% (NC)	44% (C), 44% (NC)
Table de mortalité	Insee 2012-2014	Insee 2012-2014
Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100%	Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100%

La Société ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif de la Société.

## Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les personnes physiques et les entités, liées à la Société, qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société ainsi que les principaux dirigeants mandataires sociaux.

Les parties liées sont notamment les dirigeants et les membres du Conseil d'Administration.

La société a créé au mois de mai 2020 une filiale aux États-Unis destinée à piloter son activité, clinique pour l'heure.

## Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	21 443		44 263			65 706
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>21 443</b>		<b>44 263</b>			<b>65 706</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	703 787		73 271			777 058
Instal., agencement, aménagement divers	58 569		2 171			60 740
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	208 795		38 547		9 656	237 686
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours			34 082			34 082
Avances et acomptes	570 000		760 000			1 330 000
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 541 151</b>		<b>908 071</b>		<b>9 656</b>	<b>2 439 566</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations			1			1
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	530 517				2 229	528 288
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>530 517</b>		<b>1</b>		<b>2 229</b>	<b>528 289</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 093 111</b>		<b>952 334</b>		<b>11 884</b>	<b>3 033 561</b>

Le poste " avances et acomptes" concerne une machine destinée à produire et ensacher l'ADV7103 en vue de sa commercialisation

## Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	17 363	10 502		27 865
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>17 363</b>	<b>10 502</b>		<b>27 865</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	477 558	100 258		577 816
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	12 882	8 844		21 726
	Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	87 444	45 876	6 952	126 368
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>577 884</b>	<b>154 978</b>	<b>6 952</b>	<b>725 910</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>595 247</b>	<b>165 480</b>	<b>6 952</b>	<b>753 775</b>

### Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

Tableau de suivi des BSPCE et des BSA au 31/12/2020:

Types de titres	BSPCE 2013/1 part2	BSPCE 2017 pool 1	BSPCE 2017 pool 2	PMI BSPCE
Date attribution	17/04/2015	11/07/2017	11/07/2017	07/12/2018
Prix d'exercice par action	3.22€	7.54€	7.54€	11.74€
Durée de validité	17/04/2022	11/07/2024	11/07/2024	07/12/2028
Nombres de bons attribués au 31/12/19	12 000	72 000	35 000	80 000
Nombres de bons attribués au 31/12/20	12 000	72 000	35 000	80 000
Nombres de bons en vigueur au 31/12/20	4 350	62 000	16 000	40 000
Nombres maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31/12/20	21 750	310 000	80 000	40 000

Types de titres	CS BSPCE 2019	DHS BSPCE 2019	BSPCE 2020
Date attribution	13/06/2019	23/12/2019	16/07/2020
Prix d'exercice par action	10.52€	9.32€	7.24€
Durée de validité	13/06/2029	23/12/2029	31/08/2030
Nombres de bons attribués au 31/12/19	15 000	90 000	0
Nombres de bons attribués au 31/12/20	15 000	90 000	67 500
Nombres de bons en vigueur au 31/12/20	15 000	90 000	67 500
Nombres maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31/12/20	3 750	30 000	0

## Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1 <sup>1</sup>	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice <sup>2</sup>	Capitaux propres clôture 31/12/2020
Capital social	1 682 729			41 100	1 723 829
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	52 992 087			(37 151 324)	15 840 762
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	21 600				21 600
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(24 057 436)	(13 714 499)		37 771 934	
Résultat de l'exercice	(13 714 499)	13 714 499		(14 027 635)	(14 027 635)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>16 924 481</b>			<b>(13 365 925)</b>	<b>3 558 556</b>

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

<sup>1</sup> dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 16 924 481

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 16 924 481

<sup>2</sup> Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (13 365 925)

L'augmentation de capital provient de l'exercice des BSPCE et des BSA.



# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	211 970	500	94 013	118 457
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	712 047	653 046		1 365 093	
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>924 017</b>	<b>653 546</b>	<b>94 013</b>	<b>1 483 550</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>	20 579		20 579	
	Sur stocks et en-cours	12 369	2 306		14 675
	Sur comptes clients	27 350	(10 690)		16 660
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>60 297</b>	<b>(8 384)</b>	<b>20 579</b>	<b>31 335</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>984 314</b>	<b>645 162</b>	<b>114 591</b>	<b>1 514 885</b>

Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>	636 850 8 312	94 013 20 579
----------------------------	--	------------------	------------------

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Le poste "Autres" des provisions pour risques et charges comprend 1365 KEUR de provisions relatives à des produits vendus sous le statut post-ATU et dont le prix n'est pas encore fixé par les autorités françaises.

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	528 288	408 865	119 423
	Clients douteux ou litigieux	16 660	16 660	
	Autres créances clients	818 063	818 063	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	500	500	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	1 341 390	1 341 390	
	Taxes sur la valeur ajoutée	552 432	552 432	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	6 648	6 648	
	Groupe et associés (2)	815 745	815 745	
	Débiteurs divers	11 414	11 414	
	Charges constatées d'avances	209 654	209 654	
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>4 300 794</b>	<b>4 181 371</b>	<b>119 423</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	12 230 960	4 454 710	7 776 250	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	276 250	276 250		
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 530 013	4 530 013		
	Personnel et comptes rattachés	511 570	511 570		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	331 922	331 922		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	61	61		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	71 714	71 714		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	2 077	2 077		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>17 954 567</b>	<b>10 178 317</b>	<b>7 776 250</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	11 800 000				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	62 570				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Les deux Prêts Garantis par l'Etat ont été accordés en octobre 2020 par BPI France et BNP Paribas, aux taux respectifs de 1,75% et 0,25% ; ils sont remboursables en octobre 2021. Au 31/12/2020, ces PGE sont comptabilisés en « Emprunts dettes auprès des établissements de crédit » conformément à leurs termes contractuels. Ces conditions sont toutefois susceptibles d'évoluer.

## Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Capitaux  
propresQuote-part  
détenue en  
pourcentageRésultat  
du dernier  
exercice clos

### A. Renseignements détaillés

#### 1. Filiales (Plus de 50 %)

Advicenne INC

71 979

100,00

71 978

#### 2. Participations (10 à 50 %)

### B. Renseignements globaux

#### 1. Filiales non reprises en A.

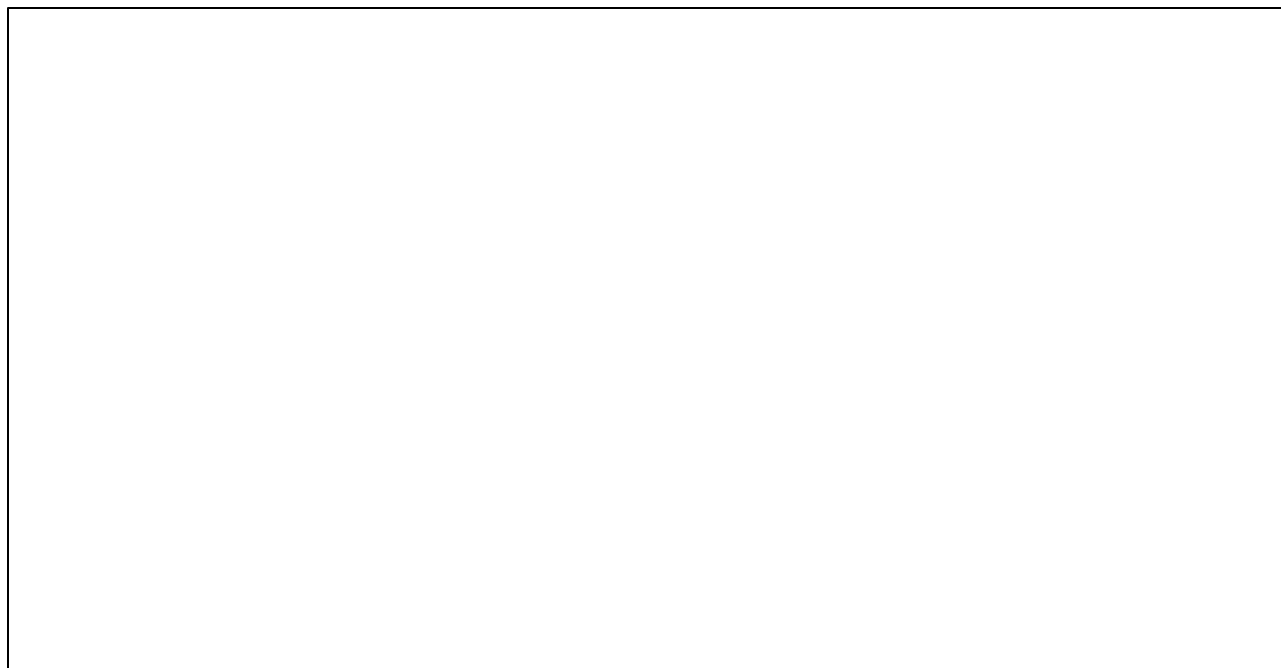
- a) françaises
- b) étrangères

#### 2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

## Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	54 219		54 219	
Autres créances	2 507	5 643	(3 136)	-55,57
<b>TOTAL</b>	<b>56 726</b>	<b>5 643</b>	<b>51 083</b>	<b>905,30</b>



## Produits à recevoir (détail) au 31/12/2020

Libellé	Montant
Factures à établir	54 219
Produit à recevoir etat	2 507
<b>Totalisation</b>	<b>56 726</b>

## Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	321 396	317	321 078	N/S
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 397 896	1 742 625	(344 729)	-19,78
Dettes fiscales et sociales	700 265	515 954	184 311	35,72
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
<b>TOTAL</b>	<b>2 419 557</b>	<b>2 258 897</b>	<b>160 660</b>	<b>7,11</b>



## Charges à payer (détail) au 31/12/2020

Libellé	Montant
Intérêts courrus prêts	321 396
Fournisseurs factures non parvenues	1 397 896
Provision congés payés	186 250
Provision bonus et indemnités	325 320
Charges sociale sur CP	79 123
Autres charges à payer	3 443
Provision sociale sur bonus	104 571
Charges sociales produit à recevoir	104
Etat autres charges a payer	1 455
<b>Totalisation</b>	<b>2 419 557</b>

## Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	209 654	2 501 577	(2 291 924)	-91,62
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
<b>TOTAL</b>	<b>209 654</b>	<b>2 501 577</b>	<b>(2 291 924)</b>	<b>-91,62</b>

--



## Effectif moyen

	31/12/2020	Interne	Externe
<b>EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE</b>			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		31	
Professions intermédiaires			
Employés		1	
Ouvriers			
<b>TOTAL</b>		<b>32</b>	

--

# Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2020

	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
<b>Effets escomptés non échus</b>		
<b>Avals, cautions et garanties</b>		
<b>Engagements de crédit-bail</b>		
<b>Engagements en pensions, retraite et assimilés</b>		
<b>Autres engagements</b> Nantissement fonds de commerce	109 563	
	<b>109 563</b>	
<b>Total des engagements financiers (1)</b>	<b>109 563</b>	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

--	--

## Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/12/2020

<b>ACCROISSEMENTS</b>	Provisions règlementées	
	Autres	
<b>ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS</b>		

<b>ALLEGEMENTS</b>	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation provision IDR	118 457
	Autres	
<b>ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS</b>		<b>118 457</b>

Au 31/12/2020, le montant des déficits fiscaux reportables est de 61 701 519€